

DIPLOME D'ASSISTANT DE RÉGULATION MÉDICALE (ARM)
PROGRAMME DE FORMATION

RNCP : 38448

CODE ROME : D1408

Date d'échéance de l'enregistrement RNCP : 1^{er} janvier 2029

Certificateur : Ministère chargé de la santé

Qualification : Niveau 4

Objectifs généraux :

Obtenir le diplôme d'assistant de régulation médicale

Public :

Tout public

Prérequis :

- Avoir réussi les épreuves de sélection
- Certificat médical de Vaccination conforme à la réglementation des professionnels de santé en France
- Langue française : niveau C2 pour les ressortissants de l'espace économique européen
- Être titulaire du baccalauréat à l'entrée en formation

Durée de la formation :

L'ensemble de la formation comprend 1470 **heures d'enseignement théorique et clinique**.

La répartition des enseignements est la suivante :

- En institut de formation : 21 semaines soit 735 heures.
- En stage clinique et en stage en entreprise : 21 semaines soit 735 heures.

Durant la formation, les élèves bénéficient de 4 semaines de congés

Le diplôme d'ARM atteste de l'obtention et de la validation **de quatre blocs de compétences définis dans le référentiel de compétences.**

La formation théorique et pratique est constituée de quatre blocs de compétences et comprend **dix modules** et un **suivi pédagogique individualisé** des apprenants, dont le contenu et le volume horaire se dérouleront comme suit :

- **Bloc 1 - Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU-C15 (350 h)**
 - Module 1.a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM (35 h)
 - Module 1.b : La situation d'urgence (158 h)
 - Module 1.c : Communication et gestion des réactions comportementales (157 h)

- **Bloc 2 - Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale (140 h)**
 - Module 2.a : Parcours patient et ressources associées (35 h)
 - Module 2.b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande (105 h)

- **Bloc 3 - Traitement des informations associées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service (175 h)**
 - Module 3.a : Traitement des informations et informatique (87 h)
 - Module 3.b : Qualité-sécurité-gestion des risques (88 h)

- **Bloc 4 - Appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle (70 h)**
 - Module 4.a : Gestion des moyens en situation exceptionnelle (35 h)
 - Module 4.b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle (35 h)

Les stages (735 h) sont réalisés dans les structures suivantes :

La formation comprend 2 types de stages :

- Les stages de découverte représentent cinq semaines
 - Un centre de réception et de régulation des appels installé dans un service d'aide médicale urgente
 - Une structure mobile d'urgence et de réanimation en lien avec un service d'accueil des urgences
 - Un établissement de santé, public ou privé
 - Un établissement médico-social, public ou privé
 - Une structure agréée, publique ou privée, réalisant des transports de malades, blessés et parturientes
 - Des structures institutionnelles recevant des appels d'urgence et des structures privées recevant des appels
- Les stages métiers sont organisés sur un total de seize semaines
 - Un total de quinze semaines dans un minimum de deux centres de réception et de régulation des appels
 - Une semaine de stage d'approfondissement

Modalités et méthodes pédagogiques :

- Présentiel et/ou distanciel.
- Coursus Continu
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, ...

Lieu de formation :

La formation se déroule :

- Site de l'IFPM Nord – 89 Rue du Faubourg Saint-Jean, 45000 Orléans
- Site de l'IFPM Sud – Avenue Denis Diderot, 45100 Orléans
- Sur le site de la salle Alsace – rue d'Alsace, 45100 Orléans

Les formateurs :

Les formateurs permanents de l'IFPM intervenant sur la formation

- Responsables de la formation : formateur infirmière, médecin régulateur SAMU, ARM
- Autres formateurs de l'IFPM : infirmiers, cadres de santé, IBODE, puéricultrices, IADE, Masseurs-kinésithérapeutes

Les vacataires selon leur expertise : médecins, médecins régulateurs, infirmiers, cadres de santé, juristes, travailleurs sociaux, ambulanciers, ARM, psychologue, agent des forces de l'ordre,